



RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE 2018 POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2022

Prolongée jusqu'en 2024



MOT DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Je suis fière de présenter le Rapport de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, qui a été prolongée jusqu'en 2024. Ce deuxième rapport démontre bien l'impact de nos actions et de nos interventions depuis la première édition de la Stratégie, lancée en 2011.

En effet, sous le thème *Les régions aux commandes*, nous nous sommes engagés à poursuivre le travail amorcé en 2011 afin de renforcer le rôle du milieu municipal en matière de développement local et régional. Notre gouvernement a agi pour favoriser la décentralisation, la délégation et la régionalisation des pouvoirs.

Nous avons notamment donné aux élus municipaux l'occasion de déterminer les priorités qui devaient être mises de l'avant pour vitaliser leur territoire afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités de leur communauté.

Les premiers plans d'action ministériels de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires ont également été publiés. Ils ont permis de préciser l'engagement concret de chaque ministère et organisme gouvernemental en réponse aux priorités des régions.

En complémentarité, nous avons lancé le Fonds régions ruralité doté d'une enveloppe de 1,3 G\$ pour la période 2020 à 2025. L'un des volets vise à répondre aux priorités identifiées par le milieu et ainsi donner un levier financier à la Stratégie. Des initiatives porteuses et durables ont vu le jour dans toutes les régions du Québec pour mieux faire face aux défis et aux particularités de chaque milieu et mettre en valeur leurs richesses.

En somme, le Rapport démontre que la concertation, la mobilisation et la complémentarité des interventions sont des gages de réussite. C'est pourquoi il est primordial pour notre gouvernement de poursuivre sur cette lancée en déployant la Stratégie 2025-2029. Elle nous permettra de continuer de répondre aux priorités régionales des élus et des acteurs du développement local et régional, tout en misant sur les potentiels de chaque territoire.

(Original signé)

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales

Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Table des matières

Introduction.....	1
1 Présentation de la Stratégie 2018-2022	2
1.1 Contexte de la Stratégie 2018-2022.....	2
Prolongation jusqu'en 2024	3
1.2 Résumé de la Stratégie.....	3
1.3 Objectifs de la Stratégie	3
Objectifs en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation	3
Principal objectif de la Stratégie 2018-2022 : la réponse aux priorités régionales....	4
1.4 Acteurs et rôles	5
Table gouvernementale aux affaires territoriales.....	5
Conférences administratives régionales.....	5
Ministres responsables des régions	6
Ministre des Affaires municipales	6
Élus municipaux	6
2 Mise en œuvre de la Stratégie	7
2.1 Mécanismes de planification	7
2.2 Indicateurs de la Stratégie	7
Démographie.....	7
Emploi	7
Richesse.....	7
Qualité de vie	8
2.3 Outils financiers réservés.....	8
3 Reddition de comptes	10
3.1 Suivi des indicateurs en OVT	10
Démographie.....	10
Éducation et emploi.....	11
Richesse.....	11
Qualité de vie	12
3.2 Indicateurs régionaux.....	13

3.3	Contribution gouvernementale aux objectifs.....	27
3.4	Bilan du FARR et du FRR.....	28
	FARR.....	28
	FRR.....	29
4	Perspectives pour la Stratégie 2025-2029.....	30
4.1	Priorités régionales	30
4.2	Planification ministérielle.....	31
4.3	Bilan annuel de la Stratégie	31
	Conclusion.....	32
	Annexe 1	33
	Annexe 2	39
	Annexe 3	41
	Annexe 4	43
	Annexe 5	44

Liste des abréviations

CAR	Conférence administrative régionale
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FRR	Fonds régions et ruralité
IVE	Indice de viabilité économique des territoires
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MRC	Municipalité régionale de comté
MRR	Ministre responsable de la région
MO	Ministères et organismes
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PIB	Produit intérieur brut
Stratégie	Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales

Introduction

Le dévoilement, en décembre 2017, de la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (« la Stratégie ») 2018-2022 marque l'aboutissement de plusieurs mois de travaux et de consultations. Par ce geste, le gouvernement du Québec réaffirmait sa volonté d'agir pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) du Québec, mais aussi sa volonté de mobiliser l'ensemble des ministères et organismes assujettis et d'engager ses partenaires, à savoir les élus, les acteurs socioéconomiques et les collectivités.

Le présent document répond à l'obligation faite à la ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (LAOVT) de présenter au gouvernement, à l'occasion d'une révision de la Stratégie, un rapport de sa mise en œuvre.

Le [premier chapitre](#) résume le contenu de la Stratégie 2018-2022 prolongée jusqu'en 2024 et présente les objectifs ainsi que les mécanismes de concertation.

Le [deuxième chapitre](#) aborde la mise en œuvre de la Stratégie au moyen des planifications ministérielles en OVT.

Le [troisième chapitre](#) traite de la reddition de comptes de la Stratégie 2018-2022 et des tendances nationales et régionales constatées avec les 17 indicateurs en OVT et dresse un bilan des plans d'action ministériels.

Finalement, le [quatrième chapitre](#) offre des perspectives pour le renouvellement de la Stratégie prévu en 2024.

1 Présentation de la Stratégie 2018-2022

1.1 Contexte de la Stratégie 2018-2022

Fort de l'expérience acquise avec la Stratégie 2011-2016, qui a donné lieu à l'adoption de la LAOVT, le gouvernement a amorcé, en 2017, le premier chantier de révision de la Stratégie. Cette révision s'inscrit dans l'obligation prévue à la LAOVT qui stipule que « [l]e gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans¹ ». Le gouvernement peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision. Le même article précise que le gouvernement peut également, après consultation, apporter tout changement à la Stratégie s'il permet de mieux promouvoir l'OVT.

La Stratégie 2018-2022, déposée le 7 décembre 2017, s'inscrit dans le contexte de l'adoption, le 17 juin 2017, de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Cette loi vient avant tout reconnaître l'autonomie des municipalités et leur statut de gouvernement de proximité. Elle accroît notamment les pouvoirs et l'autonomie des municipalités locales en matière d'urbanisme et de développement local et régional et introduit un pouvoir général de taxation.

L'adoption du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes a mené à la création du Fonds régions et ruralité (FRR), principal levier financier de la Stratégie. Ce fonds succède au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et au Fonds de développement des territoires. Le FRR confère aux élus municipaux davantage d'autonomie, leur permettant ainsi de mieux répondre aux besoins et aux priorités de leurs communautés.

La Stratégie 2018-2022 s'articule principalement autour de 18 chapitres régionaux (dont un pour les Îles-de-la-Madeleine). Ceux-ci contiennent les priorités de développement de chacune des régions du Québec, déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux, lesquels sont composés principalement d'élus municipaux. En 2019, ces comités ont eu la possibilité de revoir leurs priorités.

¹ LAOVT, article 6, alinéa 1.

Prolongation jusqu'en 2024

Le 27 avril 2022, le gouvernement s'est prévalu de la possibilité de prolonger d'au plus deux ans le dépôt de la prochaine Stratégie. Les plans d'action ministériels, mis à jour en 2020, ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2024.

1.2 Résumé de la Stratégie

La Stratégie 2018-2022 présente les objectifs en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation, les mécanismes de concertation qui ont conduit à l'établissement des priorités et les nouveaux dispositifs et procédures mis en place afin de soutenir les régions et les municipalités face aux enjeux pour assurer l'occupation et la vitalité de leur territoire. Le but est d'assurer la cohésion des interventions et la concertation des acteurs vers la réalisation de leurs priorités.

Reconnues en 2017 comme des gouvernements de proximité et disposant de nouveaux outils financiers, les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités travaillent ainsi de concert avec l'Administration gouvernementale à faire progresser les dossiers prioritaires pour mieux répondre aux besoins et aux priorités de leurs communautés.

1.3 Objectifs de la Stratégie

Objectifs en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Toute révision de la Stratégie précise les objectifs attendus de l'Administration, dont ceux portant sur la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

En matière de décentralisation, les objectifs sont les suivants :

- Accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- Mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, permettant à la Ville de Montréal d'assurer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- Mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

En matière de délégation, l'objectif est que :

- l'Administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais d'ententes sectorielles de développement ou avec des organismes sectoriels régionaux.

En matière de régionalisation, l'objectif est que :

- la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'Administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

En 2019, le gouvernement a annoncé son intention de régionaliser 5 000 postes du secteur public d'ici 2028. Le plan gouvernemental de régionalisation a été annoncé en février 2022. Cette initiative permet de renforcer l'occupation et la vitalité économique des territoires québécois. Les ministères et organismes participent à la réalisation de ce plan. La mise en œuvre de cet engagement est coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor, qui assure un suivi auprès de la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT)².

La réalisation de ces 3 objectifs s'est déclinée en 51 actions. De plus amples détails sur l'atteinte des objectifs se trouvent dans la section [Contribution gouvernementale aux objectifs](#).

Principal objectif de la Stratégie 2018-2022 : la réponse aux priorités régionales

Le principal objectif de la Stratégie 2018-2022 consiste à exiger de l'Administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire progresser les dossiers prioritaires de chaque région.

Détermination des priorités régionales

Chaque région administrative s'est dotée d'un comité directeur régional composé d'élus municipaux (maires et préfets) qui avait pour mandat de déterminer les priorités de développement de sa région pour les cinq prochaines années.

Lors du dépôt de la Stratégie en décembre 2017, 18 régions (y compris les Îles-de-la-Madeleine) ont retenu entre 5 et 16 priorités, pour un total de 157 priorités. En 2019, les régions ont eu l'occasion de mettre à jour leurs priorités de développement, réajustant ainsi le nombre total de priorités à 145 (voir l'[annexe 1](#) pour la liste des priorités régionales révisées de 2019).

² Québec.ca, Régionalisation de 5 000 emplois, <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation>.

Cet ajustement du nombre de priorités est le résultat net, d'une part, des régions qui ont choisi d'ajouter de nouvelles priorités et, d'autre part, des régions qui ont retiré certaines priorités considérées comme atteintes ou encore comme moins prioritaires à la suite d'un changement de situation sur leur territoire.

Réponse gouvernementale

Pour répondre aux priorités régionales, les MO ont produit des plans d'action ministériels en OVT. Ces plans comprennent les actions que les ministères et organismes entendaient réaliser au cours des années de mise en œuvre de la Stratégie pour répondre aux priorités régionales et faire avancer les dossiers importants pour chacune des régions. L'ensemble de ces plans d'action couvre 1 714 actions portées par l'Administration gouvernementale.

1.4 Acteurs et rôles

La Stratégie mobilise de nombreux acteurs qui interviennent à différents paliers gouvernementaux et régionaux, et elle veille à ce que leurs actions soient cohérentes.

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes et la cohérence de leurs actions, particulièrement en matière d'OVT à l'échelle nationale. La TGAT est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire. Y siègent les sous-ministres adjoints et les personnes qui occupent un poste équivalent dans les ministères et organismes concernés. La TGAT s'est réunie à 23 reprises pendant la Stratégie 2018-2022 pour aborder divers sujets en matière d'OVT.

Conférences administratives régionales

Les conférences administratives régionales (CAR) sont présentes dans toutes les régions du Québec. Chaque CAR est composée d'un représentant désigné de chaque ministère et organisme assujéti à la LAOVT. Il est également possible d'inviter des représentants des MRC à y participer. Elles sont présidées par les directeurs régionaux du MAMH ou par un sous-ministre adjoint ou associé dans les cas des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale. Cette instance doit notamment établir un mécanisme de collaboration entre ses membres et le ministre responsable de la région, de même qu'avec les organisations municipales. Elle facilite le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région.

En 2018, une modification législative à la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* a officiellement institué les CAR pour chaque région administrative du Québec et a défini leur mandat et leur composition. Le décret concernant les responsabilités des CAR est venu actualiser le mandat de ces dernières et préciser leurs responsabilités.

Les CAR se réunissent trois ou quatre fois par année. Elles disposent de sous-comités de travail dont la fréquence de rencontre peut être plus élevée. Les travaux des CAR abordent essentiellement des thèmes directement reliés à l'OVT.

Ministres responsables des régions

Chaque ministre responsable d'une région administrative du Québec fait la promotion de la vitalité du territoire dont il a la responsabilité. Il favorise la concertation et la cohésion de tous les acteurs intéressés pour stimuler les interventions en la matière.

De plus, par l'entremise d'une lettre mandat, le ministre responsable d'une région peut solliciter la CAR afin de mobiliser les ministères et organismes régionaux dans le cadre de dossiers qui nécessitent une expertise étendue répartie entre eux. Pour la période couverte par la Stratégie 2018-2022, 10 mandats ont été confiés aux CAR des régions suivantes : Îles-de-la-Madeleine (1), Estrie (1), Nord-du-Québec (1), Montérégie (1), Lanaudière (2), Saguenay–Lac-Saint-Jean (2), Centre-du-Québec (1) et Mauricie (1). Les spécificités de ces mandats se trouvent à l'annexe 2.

Ministre des Affaires municipales

La ministre des Affaires municipales a pour fonction de promouvoir l'OVT au sein du gouvernement en favorisant la concertation des différents acteurs de ce développement. Elle exerce un leadership mobilisateur auprès des ministres responsables des régions, qui lui prêtent leur concours en lui communiquant toute information utile à l'OVT dans la région dont ils ont la responsabilité.

Élus municipaux

Les élus municipaux sont des intervenants majeurs et incontournables en matière de vitalité des territoires. Leur engagement est essentiel et chaque élu doit exercer ses fonctions en s'appuyant sur les principes de la Stratégie. Avec la reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité, les élus municipaux ont acquis une autonomie accrue dans leurs responsabilités.

Dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les élus ont été mobilisés pour déterminer les priorités régionales de développement auxquelles leur région aspirait pour la période initiale de cinq ans, prolongée de deux ans, couverte par la Stratégie. Ils ont également joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Stratégie, notamment par le biais du FARR, puis du FRR.

2 Mise en œuvre de la Stratégie

2.1 Mécanismes de planification

La LAOVT prévoit l'obligation pour les ministères et organismes assujettis de produire une planification pluriannuelle de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Deux formats de plans d'action ministériels ont été réalisés, soit une version allant des années 2018-2019 à 2020 et une version actualisée en 2020, qui est toujours en vigueur. Ces plans d'action sont disponibles sur Québec.ca.

2.2 Indicateurs de la Stratégie

En vertu de l'article 8 de la LAOVT, la ministre des Affaires municipales doit identifier une liste d'indicateurs et recommander leur adoption au plus tard un an après l'adoption de la Stratégie. Dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, 17 indicateurs en OVT ont été retenus. Ils sont regroupés sous quatre thèmes : la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Ces indicateurs sont disponibles dans la vitrine sur l'OVT du site Internet de l'Institut de la statistique du Québec.

Voici la liste des indicateurs en OVT retenus dans le cadre de la Stratégie :

Démographie

- Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge (croissance de la population);
- Nombre de personnes immigrantes admises;
- Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé.

Emploi

- Taux de travailleurs de 25 à 54 ans (25 à 54 ans au travail);
- Taux de travailleurs de 55 à 64 ans (55 à 64 ans au travail);
- Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de sept ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire (diplomation au secondaire).

Richesse

- Taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) des grands agrégats industriels (croissance du PIB);
- Revenu médian des familles (revenu des familles formées d'un couple et revenu des familles monoparentales);

- Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu;
- Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique (IVE) est faible (population vivant dans un territoire où l'IVE est faible).

Qualité de vie

- Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus (enfants en service de garde);
- Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail (présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants);
- Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille (population inscrite auprès d'un médecin de famille);
- Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables;
- Taux d'occupation des logements locatifs;
- Taux d'infraction annuel au *Code criminel* (infractions au *Code criminel*);
- Proportion de chaussées en bon état (état du réseau routier).

2.3 Outils financiers réservés

Préalablement à l'instauration du FRR, le FARR agissait comme bras financier de la Stratégie. Entre 2017 et 2020, le FARR a mis à la disposition des régions un montant de 135 millions de dollars.

À la suite de la signature du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes³, une refonte de ces deux fonds a permis la création du FRR. La Stratégie 2018-2022 indique que le gouvernement prévoyait investir plus de 1,5 milliard de dollars dans les régions du Québec, réparti entre trois fonds distincts : le FRR, le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds signature métropole. Au bout du compte, ce sont plus de 2,1 milliards de dollars qui ont été investis à travers les régions du Québec. De plus, une somme supplémentaire de 50 millions de dollars, dont 10 millions en 2023-2024, a été réservée dans le cadre du FRR pour soutenir les commerces de proximité. La ventilation des sommes est présentée à l'[annexe 3](#).

Le FRR est le pilier financier de la Stratégie. Sa création résulte de la révision du cadre législatif qui octroie au milieu municipal de nouvelles responsabilités ainsi que de l'accord de

³ *Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/organisation_municipale/accord_partenariat/Partenariat2020-2024_Entente.pdf.

partenariat avec les municipalités 2020-2024. Il comporte quatre volets totalisant 1,3 milliard de dollars pour les années 2020-2021 à 2024-2025, auxquels se sont ajoutés 10 millions de dollars pour un nouveau volet portant sur les commerces de proximité pour 2024-2025 :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions : 250 millions de dollars;
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional : 745 millions de dollars;
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC : 125 millions de dollars;
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : 200 millions de dollars;
- Volet Commerces de proximité : 10 millions de dollars.

Le gouvernement a instauré deux autres fonds spécifiques pour la Capitale-Nationale et la métropole.

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale a pour objectif de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale. Une somme de 15 millions de dollars était prévue en 2017-2018, laquelle a crû progressivement dans les années subséquentes pour atteindre 25 millions de dollars annuellement en 2021-2022.

La région de Montréal bénéficie du Fonds de développement économique de Montréal, qui découle de l'entente-cadre « Réflexe Montréal ». Ce fonds a pour objectif de soutenir le financement de projets économiques, culturels et sociaux. Il consolide également la renommée de la métropole comme pôle créatif et renforce l'identité distinctive de la métropole dans la province. Une somme de 10 millions de dollars était prévue en 2017-2018, laquelle a crû progressivement dans les années subséquentes pour atteindre 50 millions de dollars annuellement en 2021-2022.

3 Reddition de comptes

La LAOVT stipule que le ministre des Affaires municipales doit présenter au gouvernement un bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie au sein de l'Administration. Un suivi des indicateurs en OVT doit être fait dans ce même bilan.

La LAOVT spécifie le mécanisme de reddition de comptes obligatoire de la contribution des ministères et organismes. En effet, les ministères et organismes doivent rendre compte de chaque action de leur plan d'action ministériel en OVT dans leur rapport annuel de gestion.

Le bilan annuel en OVT produit par le MAMH, les rapports annuels de gestion des ministères et organismes et le bilan annuel du FRR sont les trois composantes des bilans annuels de la Stratégie 2017-2022. Ces bilans sont disponibles sur Québec.ca à la suite de leur adoption à l'Assemblée nationale. Le bilan 2023-2024 ainsi que le bilan final couvrant la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 seront produits selon le calendrier prévu. Les informations recueillies pour la production des bilans annuels proviennent des rapports annuels de gestion des ministères et organismes.

3.1 Suivi des indicateurs en OVT

L'Institut de la statistique du Québec a réalisé un suivi des 17 indicateurs en OVT. Ils sont présentés sur la [Vitrine statistique sur l'occupation et la vitalité des territoires](#). On y trouve une description et une analyse de chaque indicateur en OVT. Voici les principaux constats :

Démographie

- Après une diminution du taux de croissance annuel de la population en 2020-2021, la croissance démographique du Québec connaît une forte reprise depuis 2021-2022⁴.
- Le taux de croissance de 2022-2023 est le plus important enregistré pour une période équivalente depuis au moins 1971-1972, soit depuis que des données comparables sont disponibles pour le Québec.
- Le Québec a accueilli un nombre constant de personnes immigrantes jusqu'en 2019, date à laquelle le nombre a diminué. À partir de 2021, le nombre de personnes immigrantes a repris son essor⁵.

⁴ Institut de la statistique du Québec, *Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie_01.pdf.

⁵ Institut de la statistique du Québec, *Nombre de personnes immigrantes admises*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/demographie_02.pdf.

- L'immigration économique est la catégorie qui regroupe le plus grand nombre de personnes immigrantes admises pendant cette période.

Éducation et emploi

- La diplomation et la qualification au secondaire après sept ans par les élèves qui entrent au secondaire sont en constante augmentation, à l'exception d'une diminution de 0,1 % en 2019⁶.
- Le taux de diplomation des filles est supérieur à celui des garçons.
- En 2022, le taux de travailleurs chez les 25 à 54 ans représentaient 87,3 %, un taux supérieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 86,7 %⁷. Chez les travailleurs de 55 à 64 ans, le taux était de 62,5 % en 2022 et de 59,8 % en 2019⁸.

Richesse

- Le PIB de l'ensemble des industries a connu une croissance annuelle positive depuis 2018, à l'exception de l'année 2020, où il a diminué de 1,1 %⁹.
- Les revenus médians des familles comptant un couple et des familles monoparentales ont continué de croître, à l'exception de l'année 2021, où on observe une légère baisse¹⁰.
- En 2021, moins de 10 % des foyers, qu'ils soient composés d'un couple ou d'un parent seul, ont un revenu après impôt inférieur au seuil de la mesure de faible revenu¹¹.
- En 2020, la proportion de la population québécoise vivant dans une localité où l'IVE appartient au dernier quintile est de 2,5 %, ce qui représente 214 014 Québécois, une diminution de 3 015 personnes par rapport à 2018¹².

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/scolarisation_01.pdf.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Taux de travailleurs des 25 à 54 ans*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/emploi_01.pdf.

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Taux de travailleurs des 55 à 64 ans*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/emploi_02.pdf.

⁹ Institut de la statistique du Québec, *Taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) des grands agrégats industriels*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/economie_01.pdf.

¹⁰ Institut de la statistique du Québec, *Revenu médian des familles*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_01.pdf.

¹¹ *Ibid.*

¹² Institut de la statistique du Québec, *Proportion de la population vivant dans les localités où l'indice de vitalité économique est faible*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/vitalite_01.pdf.

Qualité de vie

- Depuis 2006, la proportion de municipalités de moins de 1 000 habitants sans édifice de commerce de détail est en constante augmentation. En 2023, 97 municipalités de moins de 1 000 habitants vivaient dans une municipalité sans édifice de commerce de détail¹³.
- La disponibilité des services de garde a subi une légère augmentation. En 2022, 61,8 % des enfants de moins de 5 ans du Québec bénéficiaient de services de garde reconnus, comparativement à 60,7 % en 2019¹⁴.
- La population québécoise admissible inscrite auprès d'un médecin de famille a connu un recul pour atteindre 73,3 % en 2023 contre 80,9 % en 2018.
- Le nombre de logements sociaux, communautaires et abordables est en augmentation constante depuis 2006¹⁵.
- Le taux d'inoccupation des logements locatifs pour l'ensemble des centres de 10 000 habitants et plus se situe à 1,3 %, comparativement à 2,3 % en 2018¹⁶.
- Le taux d'infractions annuel au *Code criminel* a enregistré une diminution jusqu'en 2020, d'où il est reparti à la hausse, atteignant en 2022 le même niveau qu'en 2014¹⁷.
- En 2022, 77,4 % du réseau routier québécois sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable présente une chaussée considérée comme en bon état selon l'indice de rugosité international¹⁸.

¹³ Institut de la statistique du Québec, *Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services_proximite_01.pdf.

¹⁴ Il est important de noter que la méthodologie de calcul de cet indicateur a changé depuis 2019 et qu'il repose sur de nouvelles sources de données. Il n'est donc pas possible de comparer les données d'avant 2019. Institut de la statistique du Québec, *Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/services_proximite_02.pdf.

¹⁵ Institut de la statistique du Québec, *Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_02.pdf.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec, *Taux d'inoccupation des logements locatifs*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/habitation_01.pdf.

¹⁷ Institut de la statistique du Québec, *Taux d'infractions annuel au Code criminel*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/securite_01.pdf.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, *Proportion de chaussées en bon état*, https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/mobilite_03.pdf.

3.2 Indicateurs régionaux

Les indicateurs en OVT se ventilent au niveau des régions administratives et permettent de dégager les tendances observées au cours de la mise en œuvre de la Stratégie¹⁹.

Tendances des indicateurs régionaux de la Stratégie 2018-2022

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
01 – Bas-Saint-Laurent	25-54 ans au travail Diplomation au secondaire Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants État du réseau routier	Croissance de la population 55-64 ans au travail Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu

¹⁹ Les indicateurs « Nombre de personnes immigrantes admises » et « Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables » ne sont pas présentés dans cette analyse. Ils se présentent sous forme de nombre absolu, ce qui rend la comparaison entre les régions non applicables. L'indicateur « Taux d'inoccupation des logements locatifs » n'est pas présenté puisque la division territoriale ne correspond pas nécessairement à celle des régions administratives. L'indicateur « Revenu médian des familles » est présenté sous forme de deux variables distinctes : « Revenu des familles formées d'un couple » et « Revenu des familles monoparentales ».

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Croissance du PIB Enfants en service de garde État du réseau routier	Croissance de la population 25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Diplomation au secondaire Revenu des familles formées d'un couple

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
03 – Capitale-Nationale	Croissance de la population Enfants en service de garde	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Diplomation au secondaire Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
04 – Mauricie	Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i>	Croissance de la population 25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Diplomation au secondaire Enfants en service de garde

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
05 – Estrie	Croissance de la population	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Diplomation au secondaire Revenu des familles monoparentales Enfants en service de garde État du réseau routier

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
06 – Montréal ²⁰	Revenu des familles formées d'un couple	Croissance de la population 25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance du PIB

²⁰ L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal.

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
07 – Outaouais	Croissance du PIB Enfants en service de garde	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance de la population Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé
08 – Abitibi-Témiscamingue	Population inscrite auprès d'un médecin de famille	Croissance de la population 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	25-54 ans au travail Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
09 – Côte-Nord	55-64 ans au travail Revenu des familles monoparentales Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance de la population 25-54 ans au travail Diplomation au secondaire Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
10 – Nord-du-Québec ²¹	Enfants en service de garde	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance de la population Croissance du PIB

²¹ L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec.

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Diplomation au secondaire Croissance du PIB	Croissance de la population 25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	Enfants en service de garde Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
12 – Chaudière-Appalaches	Croissance de la population	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants État du réseau routier Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
13 – Laval ²²	Croissance de la population	55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	25-54 ans au travail

²² L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » n'est pas applicable à la région de Laval.

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
14 – Lanaudière	25-54 ans au travail Diplomation au secondaire Croissance du PIB Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance de la population 55-64 ans au travail Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population inscrite auprès d'un médecin de famille État du réseau routier Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
15 – Laurentides	25-54 ans au travail Croissance du PIB Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants État du réseau routier Population inscrite auprès d'un médecin de famille Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance de la population Enfants en service de garde Infractions au <i>Code criminel</i>
16 – Montérégie	Croissance du PIB Revenu des familles formées d'un couple Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Diplomation au secondaire Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> État du réseau routier Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	Croissance de la population Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Région	Indicateurs en progression	Indicateurs stables	Indicateurs en baisse
17 – Centre-du-Québec	Diplomation au secondaire	Croissance de la population 25-54 ans au travail 55-64 ans au travail Revenu des familles formées d'un couple Revenu des familles monoparentales Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible Enfants en service de garde Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants Population inscrite auprès d'un médecin de famille Infractions au <i>Code criminel</i> Population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé Faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	Croissance du PIB État du réseau routier

3.3 Contribution gouvernementale aux objectifs

En tout, les plans d'action ministériels contiennent 1 765 actions dans le cadre des objectifs de la Stratégie 2018-2022. Plus précisément, 1 714 actions ont été identifiées en lien avec l'objectif principal, qui est de répondre aux priorités régionales, et 51 actions ont été déterminées pour atteindre les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Pour plus d'informations, voir [l'annexe 4](#). Au 31 mars 2023, 29 % de ces actions étaient réalisées et 64 % étaient en cours. Les autres sont non amorcées (1 %), amorcées (2 %), en suspens (3 %) ou abandonnées (1 %).

Concernant les actions liées à la décentralisation, à la délégation et à la régionalisation, 35 % ont été mises en œuvre et 53 % étaient en cours de réalisation au 31 mars 2023. Pour les actions restantes, on retrouve des actions amorcées (10 %) et en suspens (2 %). Ces actions se répartissent ainsi : 24 % portent sur la décentralisation, 35 % sur la délégation et 22 % sur la régionalisation, et 20 % agissent sur ces objectifs sans distinction. Pour plus de détails, voir l'[annexe 5](#).

Concernant l'engagement du gouvernement de régionaliser 5 000 postes, les données colligées par le Secrétariat du Conseil du trésor démontrent qu'entre le 1^{er} octobre 2018 et le 31 janvier 2024, on dénombrait 4 813 emplois régionalisés, soit 96,3 % de la cible à atteindre au 30 septembre 2028.

Quelques actions en décentralisation, en délégation et en régionalisation réalisées

- En matière de décentralisation, le ministère du Tourisme a participé à la mise en place d'ateliers sur le tourisme responsable et durable développés par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec.
- Dans le cadre d'une action en délégation, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a révisé le programme Territoires : priorités bioalimentaires pour mieux intégrer le principe de délégation en offrant les moyens et la souplesse nécessaires pour répondre à la diversité des enjeux de planification et de développement reconnus et priorisés par les acteurs du milieu, notamment les MRC.
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a travaillé sur la régionalisation en adaptant la gestion du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole afin que les projets soutenus cadrent avec les priorités régionales.

3.4 Bilan du FARR et du FRR

Au cours des années 2018-2024, le FARR et le FRR ont permis d'investir dans plus de 1 200 projets qui ont contribué directement à la vitalité des régions du Québec.

FARR

Le FARR est demeuré en vigueur jusqu'au 31 mars 2020. Des crédits de 45 millions de dollars étaient affectés à cette dernière année. Il faut noter que les projets dont la réalisation s'échelonnait sur plusieurs années ont pu recevoir des versements provenant du FARR au-delà de l'année financière 2019-2020. Pour la première année de la Stratégie, 370 projets ont reçu une aide financière, pour un montant de 66,5 millions de dollars qui a généré un investissement total de près de 280 millions de dollars.

FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions	Au 22 octobre 2024, plus de 169,9 millions de dollars ont été octroyés pour la réalisation de 730 initiatives, représentant des investissements totalisant plus de 699,2 millions de dollars.
Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional	Comme convenu dans le cadre de l'accord de partenariat avec les municipalités 2020-2024, pour l'année 2020-2021, les MRC ont eu à leur disposition une somme de 145 millions de dollars. Ce montant a été bonifié par la suite à 150 millions de dollars par année à partir du 1 ^{er} avril 2021.
Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC	Au 22 octobre 2024, 89 ententes « Signature innovation » ont été conclues. Les thèmes les plus fréquents concernent les secteurs du tourisme, de l'innovation, des espaces naturels et de l'agroalimentaire.
Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : axe Vitalisation	Au 22 octobre 2024, 43 ententes de vitalisation ont été conclues. Elles sont en cours de mise en œuvre. Cet axe prévoit une portion Aide à des projets locaux de vitalisation grâce à laquelle, au 1^{er} octobre 2024, 11,8 millions de dollars ont été octroyés pour 269 projets, représentant des investissements totalisant plus de 45,9 millions de dollars.
Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : axe Coopération	Au 31 mars 2024, 376 projets de coopération intermunicipale ont été soutenus, ce qui représente une aide de près de 55 millions de dollars pour des projets d'une valeur totale de près de 106 millions de dollars. L'enveloppe ayant été épuisée, aucun projet n'a été soutenu en 2024-2025.
Volet Commerces de proximité	Ce volet vise à assurer l'accès à des commerces de proximité dans les communautés afin de contribuer à la vitalité des territoires. Les projets sélectionnés dans le cadre de la première période d'appel de projets, qui s'est déroulée à l'automne 2024, seront connus en 2025.

4 Perspectives pour la Stratégie 2025-2029

La Stratégie 2018-2022 présente un caractère novateur par son approche décentralisée. Elle délègue aux élus locaux l'identification des priorités régionales, et le gouvernement s'engage à les reconnaître et à les mettre en œuvre. Ce geste s'inscrit dans la reconnaissance du statut de gouvernement de proximité conféré aux municipalités.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ses partenaires ont dégagé certains constats et ont proposé des orientations dans le contexte de l'élaboration de la prochaine Stratégie.

4.1 Priorités régionales

L'identification des priorités régionales découle de la volonté d'inscrire la Stratégie dans un contexte de gouvernance de proximité. Cette volonté s'appuie sur une démarche ayant comme fondation les élus régionaux. Les élus régionaux, étant les mieux placés pour établir les constats sur les besoins de leur région, ont identifié les priorités régionales pour orienter la réponse gouvernementale afin qu'elle agisse sur leurs besoins. Il est important de noter qu'une partie des critères de financement du FARR et du FRR reposent sur l'identification de ces priorités régionales.

Constat	Orientation proposée
L'application du principe de subsidiarité, qui délègue la responsabilité d'établir les priorités de développement, est appréciée et offre aux intervenants une meilleure emprise sur leur trajectoire de développement régional. Les MO disposent ainsi d'orientations claires qui leur permettent de mieux adapter leurs interventions aux particularités régionales.	Le rôle des élus régionaux dans la détermination des priorités régionales devrait être maintenu.
Le nombre de priorités régionales varie de 5 à 15 selon les régions. Nonobstant leur nombre, la portée des priorités régionales est très large et couvre souvent un éventail de domaines d'intervention.	Les priorités régionales pourraient être formulées de manière plus précise et être ancrées dans le contexte régional.
Les élus municipaux ont assumé le leadership en région des actions en OVT, principalement grâce aux décisions d'investissement du FARR et du FRR. La capacité d'action serait améliorée grâce aux contributions et aux compétences d'autres partenaires (ministères et organismes membres de la CAR, organismes de la société civile).	Les ministères et organismes membres de la CAR pourraient jouer un rôle actif en soutien au leadership des élus en région et agir en complémentarité.

4.2 Planification ministérielle

La Stratégie demande aux ministères et organismes assujettis de produire une planification pluriannuelle de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie. Cette planification regroupe toutes les actions d'un MO.

Constat	Orientation proposée
Les actions inscrites dans les planifications ministérielles en OVT sont une combinaison de réponses précises à des priorités régionales ou aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation, d'actions courantes de MO, d'actions en continu ou peu spécifiques. Le suivi de ces actions est devenu très complexe.	Il est proposé que les actions soient accompagnées de cibles et d'indicateurs de suivi permettant d'en évaluer l'atteinte facilement.

4.3 Bilan annuel de la Stratégie

Le bilan annuel de la Stratégie est une obligation de la LAOVT. La ministre des Affaires municipales doit le déposer annuellement à l'Assemblée nationale.

Constat	Orientation proposée
La production du bilan annuel mobilise un grand nombre de ressources à travers l'ensemble des MO plusieurs mois de travail. L'information qui se retrouve dans le bilan est trop parcellaire par rapport à la portée des actions entreprises par les MO.	La nécessité de produire des bilans annuels devrait être revue au profit d'une méthode de suivi plus performante.

Conclusion

Le déploiement de la seconde Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires représente une avancée significative dans le développement des territoires du Québec. L'identification des priorités régionales permet d'orienter les travaux de tous les ministères et organismes assujettis à la LAOVT.

La cohésion dans les interventions et la concertation des acteurs en OVT demeurent au centre de la Stratégie.

Plusieurs perspectives d'amélioration laissent entrevoir une meilleure coordination des partenaires, autant municipaux que gouvernementaux. Nul doute que la prochaine Stratégie sera en mesure de relever les nouveaux défis des régions et d'agir en faveur d'une plus grande vitalité de l'ensemble du Québec.

Annexe 1

Liste des priorités régionales révisées en 2019

Région administrative	Priorités régionales
Bas-Saint-Laurent (01)	1. Agir pour l'attractivité de la région. 2. Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires. 3. Agir pour un environnement sain et une vie de qualité. 4. Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés. 5. Agir pour la vitalité des communautés rurales. 6. Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1. Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international. 2. Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire; optimiser les installations portuaires; compléter l'autoroute Alma-La Baie; développer le potentiel aéroportuaire; assurer une meilleure connexion entre la région et le territoire du Plan Nord. 3. Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social. 4. Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement; soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région. 5. Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication. 6. Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.

	7. Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement. 8. Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances. 9. Relancer l'industrie de la fourrure nordique. 10. Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise; diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises. 11. Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection; soutenir la recherche. 12. Tourisme – Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.
Capitale-Nationale (03)	1. Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires; 2. Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière. 3. Développer les infrastructures touristiques. 4. Assurer le déploiement du numérique. 5. Assurer la pérennité du transport adapté et collectif. 6. Catalyser l'économie circulaire régionale. 7. Développer des stratégies pour contrer les impacts de la pénurie de main-d'œuvre. 8. Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel.
Mauricie (04)	1. Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive. 2. Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel. 3. Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien. 4. Soutenir la vitalité de l'écosystème économique. 5. Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population. 6. Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.
Estrie (05)	1. Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises. 2. Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité. 3. Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises. 4. Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie. 5. Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités. 6. Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie. 7. Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.

	8. Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire. 9. Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie. 10. Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication. 11. Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte. 12. Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises relativement à la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre. 13. Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. 14. Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens. 15. Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé. 16. Conserver et protéger les milieux naturels.
Montréal (06)	1. Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole. 2. Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité. 3. Favoriser l'essor des entreprises montréalaises. 4. Améliorer l'intégration des nouvelles populations. 5. Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones. 6. Assurer la croissance durable et sobre en carbone. 7. Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant. 8. Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle. 9. Accélérer l'essor de l'Est de Montréal.
Outaouais (07)	1. Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en développement économique. 2. Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains. 3. Construire une identité régionale forte. 4. Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable. 5. Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.
Abitibi-Témiscamingue (08)	1. Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région. 2. Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu. 3. Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants 4. Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations; 5. Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.

	6. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population. 7. Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres.
Côte-Nord (09)	1. Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique. 2. Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications. 3. Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord. 4. Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs. 5. Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement. 6. Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés. 7. Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir; 8. Agir en synergie.
Nord-du-Québec (10)	1. Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'OVT et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire. 2. Soutenir le développement et la diversification économiques. 3. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population. 4. Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.
Gaspésie (11)	1. Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région. 2. Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 3. Soutenir l'enseignement et la recherche en région. 4. Participer au développement des activités de loisir, de sport et de culture en région. 5. Participer au développement économique et à la création d'emplois. 6. Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire. 7. Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.
Îles-de-la-Madeleine (11)	1. Renverser la tendance démographique. 2. Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent. 3. Consolider et diversifier l'économie. 4. Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable. 5. Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Chaudière-Appalaches (12)	1. Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional. 2. Encourager le développement du secteur bioalimentaire. 3. Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable. 4. Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles. 5. Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches. 6. Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches. 7. Mettre en valeur la culture et y donner accès. 8. Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région. 9. Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail. 10. Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région. 11. Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, y compris des personnes immigrantes. 12. Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir. 13. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
Laval (13)	1. Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à échelle humaine. 2. Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes. 3. Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval. 4. La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable. 5. Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie. 6. Une culture qui rayonne au-delà de ses frontières. 7. Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire. 8. Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble. 9. Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques.

Lanaudière (14)	1. Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique. 2. Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre. 3. Soutenir la relève d'entreprises. 4. Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles. 5. Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable. 6. Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC. 7. Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs. 8. Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative. 9. Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité. 10. Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.
Laurentides (15)	1. Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable. 2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et d'augmenter la fierté de ses citoyens. 3. Rendre accessibles aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité. 4. Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale. 5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.
Montérégie (16)	1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture. 2. Développer une identité rassembleuse par la culture. 3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation. 4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale. 5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie. 6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles. 7. Promouvoir et développer le tourisme. 8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.
Centre-du-Québec (17)	1. Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales. 2. Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région. 3. Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication. 4. Valoriser le milieu agricole. 5. Assurer des services de proximité. 6. Développer la notoriété de la région.

Annexe 2

Liste des lettres mandats

Thème	Signataire	CAR	Date	Statut
Mettre sur pied un comité spécial formé du MAMH et du ministère de l'Économie et de l'Innovation, en concertation avec le ministère du Tourisme.	Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et MRR de Lanaudière	Lanaudière	Décembre 2018	Réalisé
Donner suite au rapport de la lettre mandat de décembre 2018 et mener les travaux nécessaires s'y rattachant.	Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et MRR de Lanaudière	Lanaudière	Octobre 2019	Réalisé
Aviser la ministre concernant la pertinence du réaménagement du pont de Sainte-Anne de Chicoutimi afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.	Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et MRR du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Octobre 2019	Réalisé
Accompagner, en étroite collaboration avec les représentants du ministère de la Sécurité publique, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dans sa démarche concernant les défis et les enjeux liés à l'érosion des berges et à la submersion côtière auxquels elle fait face ²³ .	Katia Petit, sous-ministre associée et coordonnatrice gouvernementale de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique Jessy Baron, sous-ministre adjoint aux territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Îles-de-la-Madeleine	Novembre 2020	Réalisé
Accompagner l'Alliance du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie dans le cadre de ses démarches visant à élaborer une étude de faisabilité économique du transport des marchandises et à mettre à niveau une étude sur le transport des passagers.	François Bonardel, ministre des Transports et MRR de l'Estrie	Estrie	Novembre 2020	Réalisé

²³ Exceptionnellement, cette lettre mandat a été attribuée par une sous-ministre associée et un sous-ministre adjoint.

Thème	Signataire	CAR	Date	Statut
Élaborer une proposition de plan d'action gouvernemental de soutien à l'occupation et à la vitalité des communautés de la Baie-James.	Jean Boulet, ministre du Travail et MRR de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Nord-du-Québec	Novembre 2023	Réalisé
Accompagner la ministre responsable de la région dans le cadre d'une démarche visant à élaborer et à mettre en œuvre une vision régionale partagée par l'ensemble des décideurs régionaux et ainsi à favoriser le déploiement de projets structurants pour la vitalité et le développement de la région.	Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et MRR du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Janvier 2023	Réalisé
Accompagner la Table des MRC du Centre-du-Québec dans le cadre de ses travaux visant à élaborer un portrait de la situation régionale et des impacts liés au déploiement de la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie dans la région.	André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et MRR du Centre-du-Québec	Centre-du-Québec	Janvier 2023	En cours
Accompagner la Table de concertation régionale de la Montérégie dans le cadre de ses travaux visant à élaborer un portrait de la situation régionale et des défis liés aux grands chantiers, notamment ceux de Northvolt et du terminal de Contrecœur du Port de Montréal.	Suzanne Roy, ministre de la Famille et MRR de la Montérégie	Montérégie	Mars 2024	En cours
Collaborer avec la Table des élus de la Mauricie dans le but d'établir un état de la situation régionale et d'identifier les défis liés au déploiement de la Vallée de la transition énergétique.	Jean Boulet, ministre du Travail et MRR de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Mauricie	Juin 2024	En cours

Annexe 3

Investissements des principaux leviers financiers en OVT

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Fonds de développement des territoires	100 M\$	105 M\$	115 M\$	–	–	–	–
Fonds d'appui au rayonnement des régions	30 M\$	45 M\$	60 M\$	–	–	–	–
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	15 M\$	17 M\$	19 M\$	21 M\$	25 M\$	25 M\$	25 M\$
Fonds de développement économique de Montréal	10 M\$	20 M\$	30 M\$	40 M\$	50 M\$	50 M\$	50 M\$

Investissements prévus par le Fonds régions et ruralité

Volet	Objectif général	Répartition	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1	Soutien au rayonnement des régions	Entre les régions, sauf les régions 03 et 06 ²⁴ .	50 M\$	50 M\$	50 M\$	50 M\$	50 M\$
2	Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC	Entre les MRC, sauf le Gouvernement de la nation Crie et l'Administration régionale Kativik.	115 M\$	115 M\$	115 M\$	115 M\$	115 M\$
		Entre les MRC, sauf celles des régions 03,06, le Gouvernement de la nation Crie et l'Administration régionale Kativik.	30 M\$	35 M\$	35 M\$	35 M\$	35 M\$
3	Projets « Signature innovation » des MRC	Entre les MRC, sauf les neuf grandes villes-MRC, le Gouvernement de la nation Crie et l'Administration régionale Kativik.	25 M\$	25 M\$	25 M\$	25 M\$	25 M\$
4	Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale	Diffère selon les axes du volet.	30 M\$	42,5 M\$	42,5 M\$	42,5 M\$	42,5 M\$
5	Commerces de proximité	Appel de projets sur le territoire des municipalités de moins de 20 000 habitants.	–	–	–	–	10 M\$
Total			250 M\$	267,5 M\$	267,5 M\$	267,5 M\$	277,5 M\$

²⁴ Les régions de Québec et de Montréal bénéficient respectivement du Fonds de la région de la Capitale-Nationale et du Fonds de développement économique de Montréal.

Annexe 4

État d'avancement des actions ministérielles en réponse aux priorités régionales par région administrative au 31 mars 2023

Région	Non amorcée	Amorcée	En cours	En suspens	Réalisée	Abandonnée	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	0	1	64	3	34	0	102
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	0	1	77	2	19	1	100
Capitale-Nationale (03)	0	3	37	2	22	1	65
Mauricie (04)	2	3	71	2	32	3	113
Estrie (05)	2	4	62	0	36	2	106
Montréal (06)	0	0	69	1	36	1	107
Outaouais (07)	0	1	69	4	23	2	99
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	1	65	1	38	1	108
Côte-Nord (09)	1	3	75	4	20	1	104
Nord-du-Québec (10)	3	1	40	1	21	0	66
Gaspésie (11)	1	1	67	6	29	1	105
Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	51	1	24	1	77
Chaudière-Appalaches (12)	0	5	62	2	29	0	98
Laval (13)	0	1	58	4	34	2	99
Lanaudière (14)	1	1	54	0	26	1	83
Laurentides (15)	0	2	60	2	29	2	95
Montérégie (16)	3	2	72	3	22	1	103
Centre-du-Québec (17)	0	3	51	6	24	0	84
Total	15	33	1 104	44	499	20	1 714

Annexe 5

État d'avancement des actions ministérielles en réponse aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

	Non amorcée	Amorcée	En cours	En suspens	Réalisée	Abandonnée	Total
Décentralisation	0	1	9	1	1	0	12
Délégation	0	2	9	0	7	0	18
Régionalisation	0	2	5	0	4	0	11
Sans distinction	0	0	4	0	6	0	10
Total	0	5	27	1	18	0	51

